

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018

17 avril 2015

### SOMMAIRE

<b>Alberi Capital S.A.</b> .....	<b>48837</b>	<b>Granite Investment SICAV</b> .....	<b>48823</b>
<b>Ardent Oil (Croatia) S.A.</b> .....	<b>48864</b>	<b>HCP Health Care Products S.A.</b> .....	<b>48824</b>
<b>BTEC s.à r.l.</b> .....	<b>48826</b>	<b>Herald Ludwigshafen S.à r.l.</b> .....	<b>48818</b>
<b>COLUMBIA International Consulting sàrl</b> .....	<b>48847</b>	<b>Hermes Asset Weston S.à.r.l.</b> .....	<b>48822</b>
<b>CTL Participations S.A.</b> .....	<b>48818</b>	<b>Holden Recoveries II S.à r.l.</b> .....	<b>48825</b>
<b>Danube SCA SICAR</b> .....	<b>48832</b>	<b>ICE IP S.A.</b> .....	<b>48827</b>
<b>Delmi SCI</b> .....	<b>48818</b>	<b>International Financial Concept S.A.</b> .....	<b>48827</b>
<b>DI Master</b> .....	<b>48821</b>	<b>Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A.</b> .....	<b>48826</b>
<b>DLE S.à r.l.</b> .....	<b>48821</b>	<b>Inversiones Eneida S.à r.l., SPF</b> .....	<b>48825</b>
<b>Energreen S.A.</b> .....	<b>48818</b>	<b>Isara Investments S.A.</b> .....	<b>48826</b>
<b>Epsilos Holding S.à r.l.</b> .....	<b>48821</b>	<b>Luxembourg Investment Company 49</b> S.à.r.l. ....	<b>48827</b>
<b>Equity Experts Sàrl</b> .....	<b>48820</b>	<b>NB Global Floating Rate Income Fund</b> (Lux) 2 S.à r.l. ....	<b>48840</b>
<b>Europe One S.A.</b> .....	<b>48819</b>	<b>Neulos S.à r.l.</b> .....	<b>48846</b>
<b>Fast Synergy Luxembourg S.A.</b> .....	<b>48819</b>	<b>Partners Group Futurum S.à r.l.</b> .....	<b>48848</b>
<b>Fine S.A.</b> .....	<b>48824</b>	<b>Prodevo Sàrl</b> .....	<b>48864</b>
<b>First Flait S.A.</b> .....	<b>48822</b>	<b>Transcor Global Resources S.à r.l.</b> .....	<b>48826</b>
<b>Fondation Greenpeace Luxembourg</b> .....	<b>48819</b>	<b>Union des Radio Amateurs du Luxem-</b> <b>bourg</b> .....	<b>48822</b>
<b>Fortan European Investments S.A.</b> .....	<b>48820</b>	<b>World Fuel Services Finance Company S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>48820</b>
<b>Franimmo Invest S.A.</b> .....	<b>48819</b>	<b>WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l.</b> .....	<b>48840</b>
<b>FREP 2 (Centre Point) S.à r.l.</b> .....	<b>48824</b>	<b>WPP Luxembourg Germany Holdings 4</b> S.à r.l. ....	<b>48834</b>
<b>Global Bond Series VIII, S.A.</b> .....	<b>48823</b>		
<b>Global Facilities S.A.</b> .....	<b>48823</b>		
<b>Globant S.A.</b> .....	<b>48840</b>		
<b>Globexport Rako S.A.</b> .....	<b>48823</b>		
<b>GMPS Holding S.A.</b> .....	<b>48838</b>		
<b>Golden Partner International S.A., SPF</b> ..	<b>48825</b>		

**Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038618/9.

(150043861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**CTL Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 178.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038510/10.

(150043761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Energreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.213.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration dans sa réunion du 9 mars 2015, qu'il a été procédé à la cooptation, en lieu et place de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, décédé, de Monsieur Edoardo PICCO, né le 23 mai 1961 à VERCELLI (Italie), administrateur de sociétés, demeurant à L-1750 Luxembourg, 23, avenue Victor Hugo, pour terminer le mandat de feu Nicolas SCHAEFFER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENERGREEN S.A.

Gianfranco BARP / Claude GEIBEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015038551/16.

(150044197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Delmi SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.  
R.C.S. Luxembourg E 4.568.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 9 mars 2015*

*Première résolution:*

Les détenteurs de parts décident la liquidation de la société civile immobilière

*Deuxième résolution:*

L'endroit où seront archivés les livres et documents sociaux de la société pour une durée de 5 ans est fixé auprès de M. Dell'Aera Mimo, 183, avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage

*Troisième résolution:*

Les détenteurs de parts décident de clôturer la liquidation

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015038524/19.

(150043865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Europe One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 101.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015038556/10.

(150043638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Fast Synergy Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.174.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2015038579/10.

(150043848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Fondation Greenpeace Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 112.

Dans sa réunion du 24 février, 2015 les personnes suivantes ont été élues aux positions respectives du Conseil d'Administration de la Fondation Greenpeace:

Mathes Claude	Président	4, rue Maeshiel, L-6899 Syren
Millim Pascale	Secrétaire	4, place du Marché, L-5555 Remich
Bedini Roberto	Trésorier	2, rue René de Geysen, L-4971 Bettange-Mess
Brömmel Christa	Membre	37, rue Lascombes, L-1953 Luxembourg
Von Leipzig Wolf	Membre	4, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg

Référence de publication: 2015038584/14.

(150043036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Franimmo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.934.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2015*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Diogo ALVES DE OLIVEIRA de son mandat d'Administrateur avec effet ce jour.

- Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Diogo ALVES, démissionnaire, avec effet au 4 mars 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2020.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Mademoiselle Kalliopi FOURNARI. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015038586/20.

(150043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Equity Experts Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 176.810.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société  
Equity Experts Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 176.810.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015038552/13.

(150043803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Fortan European Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.360.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.03.2015.

Pour: FORTAN EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015038570/14.

(150043529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.020.000,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 20 février 2015, plusieurs changements dans l'actionnariat de la société ci-dessus ont eu lieu comme suit:

1) WFS Danish Holding Partnership, K/S détenant 100 parts sociales dans la Société, a cédé la totalité de ses parts à:

WFS UK Holding Parntership LP., ayant son siège social au 8<sup>th</sup>, Floor, 62 Buckingham Gate, SW1E6AJ, Londres, Royaume-Uni;

2) WFS UK Holding Parntership LP., a cédé:

- 99 parts sociales qu'il détient dans la Société à World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd., société à responsabilité limitée, enregistrée à «Accounting and Corporate Regulatory Authority (AGRA) of Singapore» sous le numéro 200101174E, avec adresse au 238A Thomson Rd. # 17-03, Singapour 307684, Singapour.

-

- 1 part sociale qu'il détient dans la Société à WFS US Holding Company I LLC, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, Delaware, 19081, Etats-Unis d'Amérique.

3) WFS US Holding Company I LLC, a cédé 1 part sociale qu'il détient dans la Société à World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd.

Dès lors, l'associé unique et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd. . . . . . 20.200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039464/27.

(150044482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**DI Master, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 147.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue le 16 février 2015*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Marc STENGER (Président du Conseil d'Administration), Olivier GERMAIN et Patrick Vincent.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2015, PricewaterhouseCoopers, domicilié au 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée.

Référence de publication: 2015038526/14.

(150043762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**DLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 169.493.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, tenue ordinairement en date du 25 février 2015:

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Madame Visaka KIMARI, démissionnaire, au poste de Gérant, jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016:

- Madame Nicole, Michelle WALLEMACQ, né le 2 octobre 1983 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015038529/16.

(150044143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Epsilos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 163.526.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Epsilos Holding S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015038535/24.

(150043960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Hermes Asset Weston S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.086.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 27 février 2015, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées à GSG Hermes S.à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hermes Asset Weston S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015038620/17.

(150043728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**First Flait S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 94.532.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 mars 2015*

Il résulte de l'AGE tenue ce 04 mars 2015 ce qui suit:

1° Démission de Mr Stefano FASCIANELLA, demeurant Bodegemstraat 63 à B-1740 Ternat de son poste d'Administrateur;

2° Démission de Belgian European Agencies, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B4291 (B104675) et domiciliée au 7, Bohey à L-9647 Doncols de son poste d'Administrateur;

3° Nomination de Mr Giovanni Fascianella, Bodegemstraat 63 à B-1740 TERNAT au poste d'Administrateur Unique pour une durée indéterminée, avec signature individuelle;

4° Nomination de Mr Giovanni Fascianella, Bodegemstraat 63 à B-1740 TERNAT au poste d'Administrateur Délégué pour une durée indéterminée, avec signature individuelle;

First Flait SA

Référence de publication: 2015038583/18.

(150043954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Union des Radio Amateurs du Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9286 Diekirch, 7, rue Joseph Theis.

R.C.S. Luxembourg F 9.810.

*Auszug aus dem Bericht der Mitgliederversammlung vom 22. Januar 2014*

Tagesordnungspunkt 3a, Änderung der Satzung.

Die Mitgliederversammlung beschliesst einstimmig die Satzung wie vom Vorstand vorgeschlagen zu ändern.

§15 Absatz 9 (Inaktivierung von Mitgliedern) wird ersetzt durch:

Abs. 9 Inaktivierung von Mitgliedern. Die Mitgliederversammlung hat, auf Vorschlag des Verwaltungsrates, ein aktives Mitglied zu inaktivieren, d.h. in die passive Mitgliedschaft zu überführen wenn folgende Bedingungen gemeinsam erfüllt sind:

- Die Anzahl der exekutiven oder regulären Mitglieder hat die erlaubte Anzahl laut §9 Abs. 2 und §9 Abs. 3 erreicht.
- Das aktive Mitglied hat §12 Abs. 7 während 2 aufeinanderfolgenden Kalenderjahren nicht erfüllt.

Absatz 14 wird zu §23 hinzugefügt:

Abs. 14 Inaktivierung von Mitgliedern. Der Verwaltungsrat kann der Mitgliederversammlung die Inaktivierung von Mitgliedern, welche die Voraussetzungen des §15 Abs. 9 erfüllen, vorschlagen.

Référence de publication: 2015038693/19.

(150043578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Globexport Rako S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015038605/10.

(150043934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Global Bond Series VIII, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.227.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015038594/13.

(150043951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Global Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 85.115.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 05.03.2015**Résolution:*

Le Conseil d'administration de la société Global Facilities S.A. a décidé de la libération de ses fonctions de chef de service et de membre du comité de direction, avec effet rétroactif au 01.03.2015, de Monsieur Robert DELTOUR, demeurant à L-3257 Bettembourg, 14 rue Marie-Thérèse.

Pour extrait conforme

M. Pierre Emile KIEFFER / M. Marc ADLER

*Administrateurs*

Référence de publication: 2015038603/15.

(150044067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Granite Investment SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.082.

En date du 4 mars 2015, le Conseil d'Administration de la Société décide:

- D'acter la démission de Monsieur Marc De Leye et Monsieur Kim Kirsch, en tant que Membres du conseil d'administration, avec effet au 4 mars 2015;

- De co-opter Madame Lidia Palumbo, née le 3 décembre 1965, à Mont-Saint-Martin, France, et ayant son adresse professionnelle au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Membre du conseil d'administration, avec effet au 4 mars 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015;

- De co-opter Monsieur Martin Maria Josef Rausch, né le 30 septembre 1971, à Mettlach, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Membre du conseil d'administration, avec effet au 4 mars 2015, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015;

Référence de publication: 2015038597/16.

(150044203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**HCP Health Care Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.687.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 mars 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur, administrateur-délégué et président du Conseil d'administration de la Société a été acceptée et ce avec effet au 13 février 2015;

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

\* Mme Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038634/17.

(150043446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**FREP 2 (Centre Point) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 193.424,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.668.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») en date du 30 décembre 2014 que:

1. L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

2. L'Associé Unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans à partir de cette publication au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015038588/18.

(150043883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Fine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.566.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 8 janvier 2015 que:

Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateurs-délégués, les personnes suivantes:

- Monsieur Weda Khoub, né le 06/09/1969 à Clausthal/Zellerfeld (Allemagne), demeurant à L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels

- Monsieur Behzad Egthesad, née le 03/08/1956 à Téhéran (Iran), demeurant à L-8020 Strassen, 14, rue des Lavandes

- Monsieur Hadi Ehdaie, né le 03/12/1977 à Téhéran (Iran), demeurant à L-2152 Luxembourg, 4, rue Van der Meulen

Le mandat des administrateurs-délégués prendra fin à l'issue de l'assemblée générale, qui se tiendra en l'année 2021.

De plus, le conseil d'administration décide que seul Monsieur Hadi Ehdaie peut engager la société avec sa seule signature; et que Monsieur Behzad Egthesad et Monsieur Weda Khoub peuvent engager la société par leurs signatures conjointes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015038582/19.

(150043738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.



**Golden Partner International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 194.993.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 février 2015*

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L - 2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015038608/13.

(150043690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise le 29 Décembre 2014

- La liquidation est clôturée.

- Les livres et documents sociaux de la Société sont conservés au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans.

Référence de publication: 2015038621/14.

(150044180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Inversiones Eneida S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.399.

—  
**RECTIFICATIF**

La soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère le 17 décembre 2014 pour compte de la société à responsabilité limitée "Inversiones Eneida S.à r.l., SPF", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 193.399, enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2014, relation: RED/2014/2508, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 le 7 février 2015, L150004612

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle suivante:

IL Y LIEU DE LIRE:

«INVERSIONES ODISEA, a limited liability company, under Chile Law, having its registered office at Avenida Apoquindo 3000, Oficina 1701, Las Condes, Santiago, Chile,»

AU LIEU DE:

«INVERSIONES ODISEA LIMITADA, a limited liability company, under Chile Law, having its registered office at Avenida Apoquindo 3000, Oficina 1701, Las Condes, Santiago, Chile.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: D. KOLBACH

Enregistré à Diekirch A.C., le 04 mars 2015. Relation: DAC/2015/3634. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 mars 2015.

Référence de publication: 2015038645/27.

(150043936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Transcor Global Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 175.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015038253/10.

(150042466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**BTEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 134.114.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015039043/11.

(150044986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Isara Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 157.277.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 03/03/2015*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 03/03/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2015.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015038660/16.

(150044020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.  
R.C.S. Luxembourg B 92.171.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 11. Februar 2015*

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

*Erster und einziger Beschluss*

Der Verwaltungsrat nimmt den sofortigen Rücktritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, FIDUNORD S.à r.l., mit Sitz in L - 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister, unter der Nummer B 91.906, als Depositär der Gesellschaft, an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. März 2015.

*Für INTERSPORTIF-INTERVILLA LUXEMBOURG SA*

*FIDUNORD S.à r.l.*

Référence de publication: 2015038658/17.

(150043468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**International Financial Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 58.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour International Financial Concept S.A.*

Référence de publication: 2015038655/10.

(150043811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**ICE IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 3, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2015*

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry De Poerck de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

En remplacement, l'Assemblée désigne Monsieur Jean-Michel LUDOVICY, domicilié Rue Floribert, 6 à 4050-CHAUD-FONTAINE. Son mandat d'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

A l'instant réuni, le conseil d'administration nomme Monsieur Jean-Michel LUDOVICY en qualité d'administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015038646/15.

(150043750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Luxembourg Investment Company 49 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.071.

**STATUTES**

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of

“Luxembourg Investment Company 49 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

#### *Subscription and payment.*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs.*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 49 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes

de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

*Souscription et libération.*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 euros.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037168/261.

(150042290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand an fifteen, on the third day of February;

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at Garden Floor Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by a notarial deed on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by a notarial deed on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by a notarial deed on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by a notarial deed on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082, amended by a notarial deed on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by a notarial deed on 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by a notarial deed on 6 May 2011, published in the Mémorial C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by a notarial deed on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number 2068, amended again by a notarial deed on 7 December 2011, published in the Mémorial C on 31 January 2012 under number 257, amended again by a notarial deed on 13 January 2012, published in the Memorial C on 17 March 2012 under number 718, amended again by a notarial deed on 21 June 2012, published in the Memorial C on 3 August 2012 under number 1931, amended again by a notarial deed on 22 November 2012, published in the Memorial C on 3 January 2013 under number 18, amended again by a notarial deed on 14 January 2013, published in the Memorial C on 10 April 2013 under number 846, amended again by a notarial deed on 20 June 2013, published in the Memorial C on 20 August 2013 under number 2018, amended again by a notarial deed on 8 October 2013, published in the Memorial C on 3 December 2013 under number 3052, amended again by a notarial deed on 10 January 2014, published in the Mémorial C on 11 April 2014 under number 939, amended again by a notarial deed on 6 June 2014, published in the Mémorial C on 21 August 2014 under number 2225 and amended again on 8 January 2015, not yet published in the Mémorial C.

The Meeting is presided by Mr Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:



A) That all the shares being registered shares, the present Meeting has been duly convened by convening notices dated 20 January 2015.

B) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgment of the special report of the Manager issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended;

2. Renewal of the authorisation for the Unlimited Shareholder to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time, as it, in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares for a period of five years from the date of the present Meeting;

3. Decision to consequently amend Article 5 of the articles of association to reflect the preceding decision;

C) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary;

D) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

E) It results from the attendance list, that out of the 907,862.827 Class A, Ordinary Shares, 1 Class B Ordinary Share, 637,943.649 Class C Ordinary Shares, and 1 Management Share, 907,862.827 Class A Ordinary Shares, 1 Class B Ordinary Share, 8,783.130 Class C Ordinary Shares and the 1 Management Share are represented at the present Meeting that is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges, in relation to the proposed renewal of the authorised share capital mechanism, the special report of Danube Management S.à r.l. acting in its capacity as manager (gérant) of the Company (the "Manager" or "Unlimited Shareholder") issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, on inter alia, the reasons why the Manager shall be authorised to limit preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of new Ordinary Shares or Management Shares by the Company.

*Second resolution*

The Meeting thereupon resolves to renew the authorisation granted to the Unlimited Shareholder in article 5 of the articles of association to issue further Ordinary Shares and Management Shares (as such terms are defined in the articles of association of the Company) so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time, as it, in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares for a period of five years from the date of the present Meeting such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Third resolution*

In order to reflect the above taken resolutions, the Meeting decides to amend the eighth paragraph of article 5 of the articles of association, to include the following wording:

**English version:**

"The Unlimited Shareholder is authorised to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of the general meeting of Shareholders held on 3 February 2015 such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

**French version:**

«L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à faire émettre par la Société, de manière occasionnelle, de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin de porter le capital social de la Société jusqu'au capital social total autorisé, tout comme il peut, à son entière discrétion, établir et accepter des souscriptions à de telles Actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de l'assemblée générale des Actionnaires tenue le 3 février 2015 telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English only.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4019. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037750/103.

(150043196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.485.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of January, before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 25,000 (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended so far.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.456 and having a share capital of EUR 30,085,000 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les, by virtue of a power of attorney with power of substitution under private seal given on 23 December 2014 and 2 January 2015.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 2,000,000 (two million euro) by way of the issuance of 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

(3) Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind in an aggregate value of EUR 1,975,000 (one million nine hundred and seventy five thousand euro) consisting of part of a receivable held against WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.;

(4) Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en

commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 2,000,000 (two million euro) by way of the issuance of 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares) and the Meeting resolves to issue the New Shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and payments for the New Shares:

*Subscription - Payment*

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., prenamed, represented as there above mentioned, hereby declares to (i) subscribe to the 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate value of EUR 1,975,000 (one million nine hundred and seventy five thousand euro) consisting of part of a receivable held against WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l (the Contribution).

The Contribution, which is contributed at fair market value, i.e. an aggregate value of EUR 1,975,000 (one million nine hundred and seventy five thousand euro), shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) shares to the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at of EUR 2,000,000 (two million euro), represented by 2,000,000 (two million) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the above resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de janvier, par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 25.000 EUR (la Société). La Société a été constituée en date du 18 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B148456 et ayant un capital social de 30.085.000 EUR (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 23 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) à un montant de 2.000.000 EUR (deux millions d'euros) par l'émission de (i) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

(3) Souscription et paiement par l'Associé Unique de l'augmentation de capital reprise sous le point (2) ci-dessus au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) constituée d'une créance détenue envers WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.;

(4) Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de façon à y refléter l'augmentation du capital social repris sous les points (3) ci-dessus;

(5) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société des parts sociales émises et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède; et

(6) Divers.

III. Que l'Assemblée passe les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de d'un montant de 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) à un montant de 2.000.000 EUR (deux millions d'euros) par l'émission de (i) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), et l'Assemblée décide d'émettre les Nouvelles Parts Sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

WPP Luxembourg Germany Holdings 2S.à r.l., sus-mentionnée, tel que représentée ci-dessus, déclare (i) souscrire (..) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) Nouvelles Parts Sociales et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) constitué d'une partie d'une créance détenue contre WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. (l'Apport).

L'Apport, qui est fait à la valeur du marché, c'est-à-dire un montant total de 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros), sera alloué au compte de capital social de la Société.

La propriété, la transférabilité et la valeur de l'Apport apporté à la Société sont certifiées par un certificat de valorisation émis par la direction de l'Associé Unique et contresigné par la direction de la Société.

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) parts sociales à l'Associé Unique.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de façon à y refléter l'augmentation de capital reprise ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 2.000.000 EUR (deux millions d'euros), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par part sociale.

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

L'assemblée générale des associés, aura, sous réserve du droit applicable, le pouvoir de payer un ou plusieurs dividende (s) intérimaire(s)."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, pour, procéder, sous sa seule signature, pour le nom et le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre de parts sociales (incluant pour éviter tout doute la signature dudit registre) des changements repris dans les résolutions ci-dessus et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède, le cas échéant.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses en rapport avec le présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et qu'à la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037488/191.

(150041739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

#### **Alberi Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.790.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de Commissaire aux Comptes de la Société. Notre démission prendra effet le 28 février 2015.

Luxembourg, le 28 février 2015.

CAS Services SA

Signatures

Référence de publication: 2015038969/12.

(150044683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**GMPS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 192.414.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GMPS HOLDING S.A., with registered office at L-1940 Luxembourg, 296- 298, route de Longwy, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B number 192.414, has been incorporated by deed of the undersigned notary dated November 24, 2014, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 20, 2014 under number 3958, (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Angela NICKEL, Executive Managing Director, professionally residing at L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

The chairman appoints as secretary Mr. Helmut HAVENITH, auditor, professionally residing in L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Helmut HAVENITH, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

2. Change of article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, to L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

*Second resolution*

Subsequently, the Meeting decides to amend article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company as follows:

**Art. 2. Registered Office. (1<sup>st</sup> paragraph).** «The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GMPS Holding S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 192.414, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2014, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2014 sous le numéro 3958, (la «Société») La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angela NICKEL, Executive Managing Director, demeurant professionnellement à L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angela NICKEL, Executive Managing Director, demeurant professionnellement à L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Helmut HAVENITH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Helmut HAVENITH, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy vers L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

2.- Modification de l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy vers L-8079 Bertrange, 127a, rue de Leudelange.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société comme suit:

**Art. 2. Siège Social. (premier paragraphe).** «Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angela Nickel, Helmut Havenith, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 18 février 2015. 1LAC / 2015 / 5168. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015037888/104.

(150043214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Globant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037885/10.

(150042962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 164.608.

La convention d'agent domiciliataire conclue le 07 novembre 2011 entre BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, en sa qualité d'agent domiciliataire, et NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 SARL, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 164.608, a été résiliée avec effet au 28 Février 2015.

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015038762/11.

(150043646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.664.802,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 192.765.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of January, before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B192765 and having a share capital of EUR 25,000 (the Company). The Company was incorporated on 1st December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended so far.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85550 and having a share capital of EUR 2,497,418,275 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney with power of substitution under private seal given on 23 December 2014 and 2 January 2015.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

(2) Decision to create two (2) classes of shares of the Company to be designated as the class A ordinary shares and the class B ordinary shares (the Share Classes) with the rights and obligations as set out in the Company's articles of association (the Articles) and as further specified herein;

(3) Reclassification of the existing ordinary shares of the Company into the class A ordinary shares;



(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 49,664,802 (forty-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred two euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 49,689,802 (forty-nine million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two euro) by way of the issuance of (i) 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) additional class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and (ii) 47,689,802 (forty-seven million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two) new class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with a share premium in respect of the Class B Ordinary Shares;

(5) Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 4. above by way of (i) a contribution in cash in an amount of EUR 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand Euro) (the Cash Contribution) and (ii) a contribution in kind in an aggregate value of EUR 476,898,022.03 (four hundred seventy-six million eight hundred ninety-eight thousand twenty-two euro and three cent) consisting of receivables held against, respectively, WPP Marketing Communications Germany BV, WPP Deutschland Holding GmbH & Co KG and Cordiant Holdings GmbH plus accrued and unpaid interest thereon;

(6) Subsequent amendment of articles 4 and 17 of the Articles in order to reflect the creation of the Shares Classes and the increase of the share capital specified under items 2. to 5. above;

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and

(8) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create two (2) Share Classes to be designated as the class A ordinary shares and the class B ordinary shares with the rights and obligations as set out in the Articles.

*Third resolution*

The Meeting resolves to reclassify the currently issued 25,000 (twenty-five thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each into the class A ordinary shares of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 49,664,802 (forty-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred two euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) to an amount of EUR 49,689,802 (forty-nine million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two euro), by way of the issuance of (i) 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) Class A Ordinary Shares and (ii) 47,689,802 (forty-seven million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two) Class B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares), together with a share premium in respect of the Class B Ordinary Shares, and the Meeting resolves to issue the New Shares.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and payments for the New Shares:

*Subscription - Payment*

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, hereby declares to (i) subscribe to the (..) 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) Class A Ordinary Shares and (...) 47,689,802 (forty-seven million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two) Class B Ordinary Shares and (ii) to fully pay the Class A Ordinary Shares up by way of the Cash Contribution and (iii) to fully pay the Class B Ordinary Shares by way of a contribution in kind in an aggregate value of EUR 476,898,022.03 (four hundred seventy-six million, eight hundred ninety-eight thousand and twenty two Euro and three cent) (the In-Kind Contribution) consisting of receivables plus accrued and unpaid interest there-one held against, respectively, WPP Marketing Communications Germany BV, WPP Deutschland Holding GmbH & Co KG and Cordiant Holdings GmbH (the Contribution).

(a) The Contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 49,664,802 (forty-nine million six hundred and sixty-four thousand eight hundred and two euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 429,208,220.03 is to be allocated to the share premium reserve of the Class B Ordinary Shares of the Company.

(b) The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount, i.e. EUR 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand Euro) on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid (the Blocking Certificate).

(c) The ownership, transferability and valuation of the In-Kind Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

The Meeting resolves to issue and hereby issues (i) 1,975,000 (one million nine hundred seventy-five thousand) Class A Ordinary Shares and (ii) 47,689,802 (forty-seven million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two) Class B Ordinary Shares to the Sole Shareholder.

#### *Sixth resolution*

Following the creation of, and reclassification of the shares held by the Sole Shareholder into Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, as approved in the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend articles 4 and 17 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 4. Capital.**

##### **4.1 Share Capital.**

The Company's subscribed share capital is set at EUR 49,689,802 (forty-nine million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two euro), represented by (a) 2,000,000 (two million) class A ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share (the Class A Ordinary Shares) and (b) 47,689,802 (forty-seven million six hundred eighty-nine thousand eight hundred two euro) class B ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share (the Class B Ordinary Shares).

The rights and obligations attached to both shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

##### **4.2 Share premium and capital surplus attached to a class of shares**

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of a class of shares will be booked in a share premium account relating to that class of shares (the Class Share Premium Account). This share premium relating to a class of shares is available exclusively (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of shares of that class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue new shares of that class of shares only.

Any contribution in cash or in kind made as capital contribution without the issuance of new shares (i.e. account 115 of the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009) of a specific class of shares will be booked in a "capital surplus" account relating to that class of shares (the Class Capital Surplus Account) pursuant to a resolution of the board of managers and/or of the shareholders' meeting, as the case may be. The capital surplus relating to a specific class of shares is available exclusively (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of that class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue new shares of that class of shares only.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Distributions to the shareholders, whether by interim or final dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", if and when decided by the general meeting of shareholders (the Distribution Amount), shall be made equally to the holders of both the Class A and Class B Ordinary Shares, subject to the following:

(d) the total Distribution Amount allocated to the Class B Ordinary Shares in any 12 month period corresponding to a calendar year cannot exceed a total of forty thousand euro (EUR 40,000). The total aggregate Distribution Amount shall be allocated to the holders of the Class B Ordinary Shares in issue, pro rata to the number of the Class B Ordinary Shares held by each holder of the Class B Ordinary Shares; and

(e) the remaining amount of the aggregate Distribution Amount shall be allocated to the holders of Class A Ordinary Shares, pro rata to the number of Class A Ordinary Shares held by each holder of Class A Ordinary Shares.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company,

to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the above resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de janvier, par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Europe Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B192765 et ayant un capital social de 25.000 EUR (la Société). La Société a été constituée le 1 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et de et à Luxembourg sous le numéro B85550 et ayant un capital social de 2.497.418.275 EUR (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 23 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social souscrit et émis fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) décision de créer deux (2) catégories de parts sociales de la Société devant être désignées comme parts sociales ordinaires de catégorie A et parts sociales ordinaires de catégorie B (les Catégories de Parts Sociales) avec les droits et obligations repris dans les statuts de la Société (les Statuts) ainsi que ci-après;
- (3) Reclassification des parts sociales ordinaires de la Société en parts sociales ordinaires de catégorie A;
- (4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 49.664.802 EUR (quarante-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent deux euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) à un montant de 49.689.802 EUR (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux euros) par l'émission de (i) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) parts sociale ordinaire de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et (ii) 47.689.802 (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- (5) Souscription et paiement par l'Associé Unique de l'augmentation de capital reprise sous le point (4) ci-dessus au moyen (i) d'un apport en espèce d'un montant de 1.9785.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros) (l'Apport en Espèce) et (ii) d'un apport en nature d'un montant total de 476.898.022,03 EUR (quatre cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-deux euros et trois cents) constitué de créances détenues respective-

ment envers WPP Marketing Communications Germany BV, WPP Deutschland Holding GmbH & Co KG et Cordiant Holdings GmbH en y ajoutant les intérêt échus et non payés;

(6) Modification subséquente des articles 4 et 17 des Statuts de façon à y refléter la création des Catégories de Parts Sociales et l'augmentation du capital social repris sous les points (2) et (5) ci-dessus;

(7) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société des parts sociales émises et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède; et

(8) Divers.

III. Que l'Assemblée passe les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer deux (2) Catégories de Parts Sociales de la Société devant être désignées comme parts sociales ordinaires de catégorie A et parts sociales ordinaires de catégorie B avec les droits et obligations repris dans les Statuts.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires actuellement émises ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune en parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 49.664.802 EUR (quarante-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent deux euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) à un montant de 49.689.802 EUR (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux euros) par l'émission de (i) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (ii) 47.689.802 (quarante-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) ensemble avec une prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, et l'Assemblée décide d'émettre les Nouvelles Parts Sociales.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

*Souscription - Paiement*

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., sus-mentionnée, tel que représentée ci-dessus, déclare (i) souscrire (..) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (..) 47.689.802 (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et (ii) libérer entièrement les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A par un Apport en Espèce et (iii) libérer les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B par un apport en nature d'un montant total de 476.898.022,03 EUR (quatre cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-deux euros et trois cents) (l'Apport en Nature) constitué de créances détenues respectivement envers WPP Marketing Communications Germany BV, WPP Deutschland Holding GmbH & Co KG et Cordiant Holdings GmbH. (l'Apport).

(a) L'Apport est alloué comme suit:

(i) Un montant de 49.664.802 EUR (quarante-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent deux euros) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) Un montant de 429.208.220,03 EUR sera alloué à la réserve de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B de la Société.

(b) le montant de l'Apport en Espèce est à la libre disposition de la Société, preuve en étant donnée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de souscription, soit 1.975.000 EUR (un million neuf cent soixante-quinze mille euros), sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire prend expressément acte de la disponibilité des fonds ainsi versés (le Certificat de Blocage).

(c) La propriété, la transférabilité et la valeur de l'Apport en Nature apporté à la Société sont certifiés par un certificat de valorisation émis par la gérance de l'Associé Unique et contresigné par la gérance de la Société.

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet (i) 1.975.000 (un million neuf cent soixante-quinze mille) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (ii) 47.689.802 (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B à l'Associé Unique.

#### *Sixième résolution*

Suite à la création et la reclassification des parts sociales détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, comme approuvé précédemment, l'Assemblée décide de modifier les articles 4 et 17 des Statuts de façon à leur donner la teneur suivante:

#### **" Art. 4. Capital.**

##### **4.1 Capital Social.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 49.689.802 EUR (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux euros), représenté par (a) 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par part sociale (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et (b) 47.689.802 (quarante-sept millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par part sociale (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B).

Les droits et obligations attachés aux deux catégories de parts sociales seront identiques excepté si les présents Statuts ou la Loi le prévoit autrement.

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

##### **4.2 Prime d'émission et surplus de capital attaché à une catégorie de part sociale**

Tout apport en numéraire ou en nature fait à la prime d'émission relative à la souscription d'une catégorie de parts sociales sera comptabilisé dans le compte de prime d'émission attaché à cette catégorie de part sociale (le Compte de Prime d'Emission Catégoriel). Cette prime d'émission attachée à une catégorie de parts sociale est disponible exclusivement (i) à des fins de distribution, que ce soit au moyen de dividendes, rachats de parts sociales ou autre, aux détenteurs de cette catégorie de parts sociales et (ii) sera incorporée au capital social pour émettre de nouvelles parts sociales de cette catégorie de parts sociales uniquement.

Tout apport en numéraire ou en nature fait comme apport au capital social sans émission de nouvelles parts sociales (c'est-à-dire au compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois daté du 10 juin 2009) d'une catégorie spécifique de parts sociales sera comptabilisé dans le compte de capital surplus attaché à cette catégorie de part sociale (le Compte de Capital Surplus Catégoriel) en vertu d'une décision du conseil de gérance et/ou de l'assemblée des associés, le cas échéant. Le capital surplus relatif à une catégorie de parts sociales spécifique est disponible exclusivement (i) à des fins de distribution, que ce soit au moyen de dividendes, rachats de parts sociales ou autre, aux détenteur de cette catégorie de parts sociales et (ii) sera incorporé au capital social pour émettre de nouvelles parts sociales de cette catégorie de parts sociales uniquement.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les distributions aux associés, que cela soit par dividende intérimaire ou final, rachat de parts sociales ou autre, depuis les profits ou les réserves distribuables disponibles à cet effet, en ce compris la prime d'émission et les fonds comptabilisés en compte 115 comme "surplus de capital", lorsque et au moment où cela est décidé par l'assemblée des associés (le Montant de Distribution), seront faites de façon égale aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de Catégorie B, selon ce qui suit:

(a) Le Montant de Distribution total alloué aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B pour toute période de 12 mois correspondant à une année calendaire ne peut excéder quarante mille euros (40.000 EUR). Le Montant de Distribution global sera alloué aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises, au pro rata du nombre de Parts Sociales de Catégorie B détenues par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B; et

(b) Le montant restant du Montant de Distribution total sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A détenues par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

L'assemblée générale des associés, aura, sous réserve du droit applicable, le pouvoir de payer un ou plusieurs dividendes intérimaire."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, pour, procéder, sous sa seule signature, pour le nom et le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre de parts sociales (incluant pour éviter tout doute la signature dudit registre) des changements repris dans les résolutions ci-dessus et de pourvoir à toute formalité en rapport avec ce qui précède, le cas échéant.

*Estimation des frais*

Les dépenses en rapport avec le présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et qu'à la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/495. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037487/326.

(150042220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Neulos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.547.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mme Alessandra DI GANGI, née à Rome (Italie) le 11 février 1981 et demeurant au I-00185 Rome, Viale dello Scalo San Lorenzo 12 («l'associé unique»),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1725 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2014, laquelle procuration reste jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée NEULOS Sàrl., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 161 547, établie et ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg,

ci-après nommée la "Société",

- a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2011, publié au Mémorial C n° 1891 du 18 août 2011, et les statuts n'ont pas été modifiés depuis

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 180.000, représenté par 1.800 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100- chacune;

- Que le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'associé unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique; en particulier, l'élément principal de l'actif est une participation à hauteur de 100% au sein de la société à responsabilité limitée italienne NEULOS VISIOTECH Srl, avec siège à I-20136 Milan, via Fantoli 15, inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 11546771004 qui est aussi sa matricule fiscale.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Private Trustees SA, société anonyme luxembourgeoise avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260

Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74 700, désignée "commissaire à la liquidation" par l'associé unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 92 rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/852. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037275/59.

(150041902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**COLUMBIA International Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.306.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze,

Le trois mars,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire l'associé unique de la société à responsabilité limitée "COLUMBIA INTERNATIONAL CONSULTING SARL", en liquidation, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 788 du 26 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.306, au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune. Représentant la totalité des parts sociales.

Emile WIRTZ préside la séance.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation,
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée "COLUMBIA INTERNATIONAL CONSULTING SARL".

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par l'associé unique de la société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Emile WIRTZ

Président

Référence de publication: 2015036245/48.

(150040928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

**Partners Group Futurum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 117.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.930.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Partners Group 736 Access, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland registered with Scottish Registrar of Limited Partnership House under number SL17791,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents., by virtue of a power of attorney given on February 4, 2015.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Definitions**

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any amount of freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) as freely determined by the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled to the extent available but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)



CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Chairman has the meaning given to it in article 15;

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 15;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 15;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Partners Group Futurum S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of the Shareholder(s) of the Company; General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 27;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 17;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

## Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present Articles of Association.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “Partners Group Futurum S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

### Chapter III. - Capital, Shares

**Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred and seventeen thousand Norwegian krone (NOK 117,000) represented by one hundred and seventeen thousand (117,000) Shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1) each, which are divided into:

- one hundred sixteen thousand one hundred (116,100) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;

- one hundred (100) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and

- one hundred (100) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the “Capital contribution” account of the Company. The amount of the capital contribution account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 7.** Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a sole Shareholder, the sole Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem Shares of one (1) or several classes only in view of their cancellation, Shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of Shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

**Art. 8.** The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

**Art. 9.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 10.** Each Share will entitle the holder thereof to one (1) vote on all matters upon which Shareholder(s) has/have the right to vote.

**Art. 11.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one (1) or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Sole Manager or the Board of Managers as the case may be, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

**Art. 12.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one (1) or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 13.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

**Art. 14.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

#### Chapter IV. - Managers

##### Art. 15.

###### 15.1 Management

The Company is managed by one (1) or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board of Managers. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half (1/2) of the share capital or, as the case may be, of the sole shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the sole shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager. The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager(s) (the "Class A Manager(s)") or class B Manager(s) (the "Class B Manager(s)").

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

###### 15.2 Meetings of the Board of Managers

A chairman pro tempore of the Board of Managers (the "Chairman") may be appointed by the Board of Managers for each Board of Managers meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board of Managers shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and they

agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board of Managers may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board of Managers.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board of Managers abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one (1) Manager by proxy, under the condition however that at least two (2) Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one (1) or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 15.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

15.3 Minutes of meetings of the Board of Managers or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

15.4 Powers of the Board of Managers and the Sole Manager

The Board of Managers or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the authority of the Board of Managers or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board of Managers. In such a case, any reference in these Articles of Association to decisions made or powers exercised by the Board of Managers shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

15.5 Delegation of powers

The Board of Managers or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one (1) or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board of Managers or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

15.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two (2) Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 16.** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

**Art. 17.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board of Managers (the "Secretary"). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and

of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one (1) or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 17 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

## Chapter V. - Shareholders

**Art. 18.** The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The sole Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholder(s).

**Art. 19.** An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 20.** If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21.** Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23.** At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 24.** The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter VI. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 25.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which begins on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-first of December two thousand fifteen (the "Financial Year").

**Art. 26.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 27.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, share premium or capital contribution account to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium or amounts in the capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half (1/2) of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VIII. - Applicable Law

**Art. 29.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

### *Subscription - Payment*

All one hundred and seventeen thousand (117,000) shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1) have been subscribed by the appearing parties as follows:

	Number of shares subscribed by Partners Group 736 Access, L.P.	Amount paid for the subscription in Norwegian krone (NOK)
Class A Shares . . . . .	116,100	NOK 116,100
Class B Shares . . . . .	100	NOK 100
Class C Shares . . . . .	100	NOK 100
Class D Shares . . . . .	100	NOK 100
Class E Shares . . . . .	100	NOK 100
Class F Shares . . . . .	100	NOK 100
Class G Shares . . . . .	100	NOK 100
Class H Shares . . . . .	100	NOK 100
Class I Shares . . . . .	100	NOK 100
Class J Shares . . . . .	100	NOK 100

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of one hundred and seventeen thousand Norwegian krone (NOK 117,000) corresponding to a share capital of nineteen one hundred and seventeen thousand Norwegian krone (NOK 117,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Class A Managers for an undetermined period of time:

- Mr Thomas Basenach, born on 4 July 1980 in Wadern (Germany), professionally residing at 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; and

- PMI Services S.a r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 187.566.; and

2) Are appointed as Class B Managers for an undetermined period of time:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés (Luxembourg trade and companies register) under number B 103.336.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A COMPARU:

Partners Group 736 Access, L.P un limited partnership constituée et régit par le droit d'Ecosse, ayant pour siège social le 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, UK, immatriculée au Registrar of Limited Partnership d'Ecosse sous numéro SL17791,

ci-représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de la procuration donnée le 4 février 2015.

Laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### STATUTS

#### Chapitre I<sup>er</sup> . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) tout montant de réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission et de prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) comme librement déterminé par le Conseil de Gérance et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler dans la mesure du possible, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission et de compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres inclus)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 15;

Gérant(s) de Catégorie A a le sens qui lui donné à l'article 15;

Gérant(s) de Catégorie B a le sens qui lui donné à l'article 15;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne Partners Group Futurum S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 25;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;



Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 27;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 17;

Associés désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Gérant Unique désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

## Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds - y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Partners Group Futurum S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Luxembourg, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

## Chapitre III. - Capital social et parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept mille couronnes norvégiennes (NOK 117.000) divisé en cent dix-sept mille (117.000) Parts Sociales, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune, qui sont divisées en:

- cent seize mille cent (116.100) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;

- cent (100) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
- cent (100) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées; et
- cent (100) Parts Sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» de la Société. Le montant inscrit dans ce compte peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 7.** Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une (1) ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

**Art. 8.** La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

**Art. 9.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 27 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 10.** Chaque Part Sociale confère une (1) voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

**Art. 11.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une (1) ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;

- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance, et la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

**Art. 12.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une (1) ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

**Art. 13.** La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

**Art. 14.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## Chapitre IV. Gérants

### Art. 15.

#### 15.1 Gérance

La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil de Gérance. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants. Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérant(s) de catégorie A (le(s) «Gérant(s) de Catégorie A») ou de(s) Gérant(s) de catégorie B (le(s) «Gérant(s) de Catégorie B»).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

#### 15.2 Réunions du Conseil de Gérance

Un président pro tempore du Conseil de Gérance (le «Président») peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Gérance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Gérance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de re-transmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil de Gérance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition que dans le cas où les Gérants ont été qualifiés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, le quorum n'est atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B seront présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Gérance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 15.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### 15.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

#### 15.4 Pouvoirs du Conseil de Gérance et du Gérant Unique

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil de Gérance. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil de Gérance sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

#### 15.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un (1) ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### 15.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique. Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 17.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une (1) ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 17 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

### Chapitre V. - Associés

**Art. 18.** Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au sein de la municipalité dans laquelle la Société a son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation.

**Art. 20.** Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un (1) ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

**Art. 21.** Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

**Art. 22.** Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

**Art. 23.** Les résolutions de l'Assemblée Générale - en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas - sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts - sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 24.** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

## **Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices**

**Art. 25.** L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, hormis pour le premier exercice, lequel commence à la date de constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quinze (l'«Exercice Social»).

**Art. 26.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 27.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables, de la prime d'émission ou de la prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et la prime d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

## Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié (1/2) des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

## Chapitre VIII. - Droit applicable

**Art. 29.** Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés.

### Souscription - Libération

Toutes les cent dix-sept (117.000) part sociales dans le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) ont été souscrites de la manière suivante:

	Nombre de part sociales souscrites par Partners Group 736 Access, L.P.	Montant payé pour les parts souscrites en couronne norvégienne (NOK)
Parts Sociales de Catégorie A . . . . .	116.100	NOK 116.100
Parts Sociales de Catégorie B . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie C . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie D . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie E . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie F . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie G . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie H . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie I . . . . .	100	NOK 100
Parts Sociales de Catégorie J . . . . .	100	NOK 100

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de cent dix-sept mille couronnes norvégiennes (NOK 117.000,-) correspondant à un capital social de cent dix-sept mille couronnes norvégiennes (NOK 117.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte seront estimés approximativement à EUR 1.200,-

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A pour une durée indéterminée:

- Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980 à Wadern (Allemagne), ayant pour adresse professionnelle le 2, Rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg; et

- PMI Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régit par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour siège social le 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous numéro B 187.566.; et

2) Sont nommés en tant que Gérants de Catégorie B pour une durée indéterminée:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régit par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour siège social le 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous numéro B 103.336.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015037301/862.

(150039597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Ardent Oil (Croatia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 193.515.

Les statuts coordonnés au 19 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037561/9.

(150042686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Prodevo Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.514.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am vierten Februar.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Patricia EISENBARTH, Apothekerin, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Im Seitert 1B;
- 2.- Katrin EGERTER, Krankengymnastin, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Im Seitert 1;
- 3.- Bernhard Michael ZIMMER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Im Seitert 1;
- 4.- Guido Berthold HORSCH, Techniker, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Im Seitert 1B,

letzterer hier vertreten durch Bernhard Michael ZIMMER, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 1. Februar 2015.

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Kompargenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden

Die Kompargenten sind die Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "PRODEVO SARL", mit Sitz zu L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF damals mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains am 24. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1222 vom 24. Juni 2006, welche Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF damals mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains am 13. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1865 vom 5. Oktober 2006, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 115.514.

Die Kompargenten haben in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von der Gmeinde Mondorf-les-Bains in die Gemeinde Schengen zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen."

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, route du Vin festgelegt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: EISENBARTH, EGERTER, ZIMMER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 3838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037336/43.

(150041015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.